



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 26 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 26 juin 2023 à 19 h.

Sont présents : Monsieur Sylvain Ferland, conseiller
 Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
 Madame Nathalie Laprade, conseillère

Sont absents : Monsieur Raynald Houde, conseiller
 Madame Josée Lampron, conseillère
 Monsieur Martin Chabot, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents : Monsieur Marcel Grenier, directeur général
 Madame Mélanie Côté, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Appropriation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés
 - 4.2 Dépôt du rapport de suivi du budget d'immobilisations
 - 4.3 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Demande d'un certificat d'excavation du sol, déplacement d'humus, travaux de déblai ou de remblai : Lot 6 489 975
 - 5.2 Demande d'un certificat d'excavation du sol, déplacement d'humus, travaux de déblai ou de remblai : Lot 5 938 027
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres no CHI-20242025 : Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
 - 6.2 Octroi d'un mandat de services professionnels de gré à gré (25 000 \$ à 121 200 \$) : Reconstruction du poste de pompage d'égout Montcalm
 - 6.3 Autorisation de signature de l'amendement numéro 2 à l'entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour la réfection du pont P-06081
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
 - 7.1 Étude préliminaire : Réaménagement intérieur au garage municipal
 - 7.2 Autoriser le paiement numéro 11 : Agrandissement de l'usine Duchesnay
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 8.1 Aucun



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Amendement de la résolution numéro 182-2023 : concernant l'autorisation de dépenses afin de faire l'acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité publique
- 9.2 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour l'acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité publique

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Autorisation d'embauche : Préposés aux activités et aux événements

11. TRANSPORT

- 11.1 Aucun

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance du 26 juin 2023 est ouverte à 19 h.

290-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

291-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

292-2023 APPROPRIATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU que l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* permet d'affecter les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement des échéances annuelles pour le remboursement des emprunts, soit le capital et les intérêts, ou encore à la réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;

ATTENDU qu'après avoir remboursé la dette en totalité, s'il reste un solde, ce dernier est transféré au fonds général par virement à l'excédent de fonctionnement non affecté;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

ATTENDU qu'il a été prévu au budget 2023 d'utiliser les soldes disponibles des règlements fermés au paiement de l'échéance annuelle 2023 du service de la dette des règlements qui concernent l'ensemble immeubles imposables de la Ville;

ATTENDU le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 21 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil approuve les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au paiement de l'échéance annuelle 2023 pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts pour les règlements suivants :

22 811,44 \$	Règlement 1432-2018
18 400,00 \$	Règlement 1458-2019
1 053,86 \$	Règlement 1470-2019
40,73 \$	Règlement 1513-2020
7,51 \$	Règlement 1514-2020

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ce conseil autorise l'appropriation des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement des règlements suivants :

2 128,12 \$	Règlement 1172-2011
10,09 \$	Règlement 1185-2012
145,96 \$	Règlement 1188-2012
51,13 \$	Règlement 1392-2017

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de transférer le solde disponible du règlement 1301-2015, d'un montant de 34,02 \$, à l'excédent de fonctionnement non affecté étant donné que l'emprunt est totalement amorti.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE SUIVI DU BUDGET D'IMMOBILISATIONS

En vertu de l'article 26 du Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (numéro 1468-2018), monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose le rapport de l'évolution du budget d'immobilisations de l'année 2023, comprenant la liste des projets non votés, préparé par madame Julie Cloutier, trésorière. Il dépose également la liste des projets inachevés devant être prolongés, les projets en cours et les projets terminés au 31 décembre 2022.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur Marcel Grenier, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière, pour la période se terminant le 20 juin 2023, laquelle comprend 197 commandes au montant de 406 951,39 \$.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

293-2023

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'EXCAVATION DU SOL, DÉPLACEMENT D'HUMUS, TRAVAUX DE DÉBLAI OU DE REMBLAI : LOT 6 489 975

ATTENDU la demande d'un certificat d'excavation du sol, déplacement d'humus, travaux de déblai ou de remblai déposée par 9022-4478 Québec inc. pour le lot 6 489 975;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 82-C, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial périphérique;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 25 mai 2023 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 juin 2023;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 14 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande d'un certificat d'excavation du sol, déplacement d'humus, travaux de déblai ou de remblai déposée par 9022-4478 Québec inc. pour le lot 6 489 975.

ADOPTÉE

294-2023

DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'EXCAVATION DU SOL, DÉPLACEMENT D'HUMUS, TRAVAUX DE DÉBLAI OU DE REMBLAI : LOT 5 938 027

ATTENDU la demande d'un certificat d'excavation du sol, déplacement d'humus, travaux de déblai ou de remblai déposée par Groupe BC2 pour le lot 5 938 027 afin de préparer le site pour un ensemble commercial;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans les zones 82-C et 127-M, est assujéti à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 1347-2016* selon les critères du secteur commercial périphérique;

ATTENDU le dépôt du rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 2 juin 2023 ainsi que les documents fournis par le requérant;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 13 juin 2023;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont non applicables;

ATTENDU le rapport de monsieur William Claveau, conseiller en urbanisme, en date du 14 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU d'approuver les plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions pour la demande d'un certificat d'excavation du sol, déplacement d'humus, travaux de déblai ou de remblai déposée par Groupe BC2 pour le lot 5 938 027 afin de préparer le site pour un ensemble commercial.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

295-2023

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES NO CHI-20242025 : ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de six différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et d'eau potable;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

ATTENDU que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'hydroxyde de sodium en vrac dans les quantités nécessaires pour ses activités;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 14 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat d'hydroxyde de sodium en vrac pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour celles non membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

296-2023

OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 121 200 \$) : RECONSTRUCTION DU POSTE DE POMPAGE D'ÉGOUT MONTCALM

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (121 200 \$), peut être octroyé de gré à gré;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

ATTENDU qu'il y aurait lieu de mandater une firme de génie-conseil pour la préparation des plans et devis relativement à la reconstruction du poste de pompage d'égout Montcalm;

ATTENDU que ces travaux ont été décrétés par le règlement numéro 1617-2023;

ATTENDU que la proposition de service de la firme ARPO groupe-conseil est jointe;

ATTENDU que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme ARPO groupe-conseil respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU de mandater la firme ARPO groupe-conseil pour la préparation des plans et devis du projet de reconstruction du poste de pompage Montcalm selon les détails apparaissant à la proposition de service transmise par monsieur Serge Landry, ingénieur, en date du 20 février 2023 au montant de 68 891,25 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1617-2023.

ADOPTÉE

297-2023

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AMENDEMENT NUMÉRO 2 À L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA RÉFECTION DU PONT P-06081

ATTENDU l'entente de collaboration 202199 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la réfection du pont P-06081 intervenue le 28 février 2022;

ATTENDU qu'un premier amendement à l'entente a été signé afin de modifier les travaux au bénéfice de la Ville afin de remplacer une conduite désuète sur la route de Fossambault entre le pont et la rue Rouleau;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender à nouveau l'entente de collaboration 202199 avec le ministère afin de modifier l'engagement financier de la Ville dû à l'augmentation des coûts à la suite de l'ouverture des soumissions reçues;

ATTENDU que les deux amendements aux règlements d'emprunt 1584-2022 et 1585-2022, soit les règlements 1619-2023 et 1620-2023, sont entrés en vigueur;

ATTENDU le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 20 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Marcel Grenier, directeur général, à signer l'amendement numéro 2 à l'entente de collaboration 202199 avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour la réfection du pont P-06081.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

PARCS ET BÂTIMENTS

298-2023

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE : RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR AU GARAGE MUNICIPAL

La résolution 298-2023 est amendée par la résolution 090-2024 afin d'ajouter un montant additionnel de 1 210 \$, plus taxes au montant original du contrat de 3 390 \$, plus taxes, pour la révision des esquisses et d'approprier le montant de la dépense additionnelle de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ATTENDU que les espaces dédiés aux employés au garage municipal sont trop petits et ne répondent plus aux besoins du personnel (vestiaires et salle des employés);

ATTENDU qu'il serait possible de réaménager ces espaces en éliminant des corridors, en ajustant les salles de toilette et en effectuant d'autres travaux mineurs;

ATTENDU qu'il y aurait donc lieu de mandater une firme en architecture pour effectuer une étude préliminaire du projet;

ATTENDU que cette étude permettra de produire des esquisses de réaménagement intérieur, préparer des plans préliminaires et une estimation budgétaire du coût;

ATTENDU que la proposition de la firme MEROX architecture inc. est jointe;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que la firme MEROX architecture inc. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU de mandater la firme MEROX architecture inc. pour la production d'une étude préliminaire visant le réaménagement des espaces dédiés aux employés au garage municipal selon les détails du mandat apparaissant à la proposition de service transmise par madame Marie-Eve Renault, architecte, en date du 12 juin 2022.

La firme est mandatée pour la phase 1 de la proposition à un coût de 3 390 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

299-2023

AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 11 : AGRANDISSEMENT DE L'USINE DUCHESNAY

ATTENDU l'agrandissement de l'usine Duchesnay;

ATTENDU la recommandation de paiement de monsieur Nicolas Martin, ingénieur, de la firme GBI, en date du 21 juin 2023;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Mundviller, chargé de projet, en date du 21 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 11 à Allen Entrepreneur général inc. d'une somme de 154 894,81 \$. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 mai 2023, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 10.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1542-2021 et au poste budgétaire *Retenue contractuelle* (55-136-00-001).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

SÉCURITÉ PUBLIQUE

300-2023

AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 182-2023 : CONCERNANT L'AUTORISATION DE DÉPENSES AFIN DE FAIRE L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU la résolution numéro 182-2023 adoptée à la séance du 11 avril 2023 concernant l'autorisation de dépenses afin de faire l'acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité publique;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'amender ladite résolution afin d'octroyer le contrat pour l'achat de quatre paires de bottes pour les vêtements nautiques à l'entreprise Sécurité Landry inc.;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la Charte de la langue française et que l'entreprise Sécurité Landry inc. respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, en date du 12 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 182-2023 afin de modifier le montant de la dépense à 1 126 \$ au lieu de 1 148,60 \$, plus taxes, et de modifier le fournisseur Boivin & Gauvin pour Sécurité Landry inc.

ADOPTÉE

301-2023

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU que lors de la séance du 24 avril 2023, il a été convenu d'embaucher trois nouveaux pompiers pour compléter l'effectif du Service incendie et qu'à la suite de l'entrée en service de ceux-ci, nous avons utilisé les habits de combats prévus dans le roulement annuel;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'habits de combat pour s'assurer d'avoir des vêtements conformes;

ATTENDU que le règlement 1496-2020 prévoyait l'achat d'habits de combat pour le roulement de l'inventaire;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la dépense pour ces équipements et d'en octroyer le contrat;

ATTENDU que l'offre de prix de Protection incendie CFS ltée pour l'acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité publique, en date du 26 avril 2023, est au montant de 12 790,40 \$, plus taxes;

ATTENDU que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Protection incendie CFS ltée respecte les exigences de cette dernière concernant le processus de francisation et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes de l'Office québécois de la langue française;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, en date du 15 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Ferland, conseiller

ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à l'entreprise Protection incendie CFS ltée pour l'acquisition d'équipements pour le Service de la sécurité publique. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix déposées par Protection incendie CFS ltée en date du 26 avril 2023.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023

Le coût du contrat est établi à 12 790,40 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement d'emprunt numéro 1496-2020.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Lavoie, directeur du Service de la sécurité publique et coordonnateur adjoint à la sécurité civile, à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

302-2023 AUTORISATION D'EMBAUCHE : PRÉPOSÉS AUX ACTIVITÉS ET AUX ÉVÉNEMENTS

ATTENDU la nécessité pour la Ville d'embaucher des préposés aux activités et aux événements pour la période estivale d'une durée de 9 semaines;

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Pouliot, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 21 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 11 000 \$ pour l'embauche de madame Léna Lamontagne, et messieurs Philippe Robichaud et Jérémie Gingras à titre de préposé aux activités et aux événements selon un horaire maximal de 35 heures par semaine pour une durée de 9 semaines.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Salaires marché public* (02-701-66-141) et *Salaires surveillant parc du Grand-Héron* (02-701-91-141).

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Puisqu'il n'y a aucune assistance dans la salle, aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

303-2023 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Laprade, conseillère
ET RÉSOLU de clore la séance du 26 juin 2023.

L'assemblée est levée à 19 h 19.

ADOPTÉE

MAIRE

ASSISTANTE-GREFFIÈRE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2023**
